

15.—Savez-vous si la contrebande se fait sur une grande échelle ou non ? Oui, la contrebande est considérable. Le seul moyen d'empêcher cette contrebande, serait de réduire les droits, et de permettre l'introduction des articles prohibés moyennant un droit modique.

16.—Est-il à votre connaissance que quelques-uns des Collecteurs soient engagés dans le commerce ou les affaires ? Je l'ignore : la règle est de ne nommer personne qui soit engagé dans les affaires.

17.—En est-il qui sont propriétaires de quais ou de Magasins ? Je n'en connais qu'un, Mr. Bostwick, Collecteur au Port Stanley ; mais il peut y en avoir d'autres. Je suis d'avis, que l'on devrait établir des Magasins de Gouvernement dans les principaux Ports.

18.—Avez-vous quelque connaissance de la manière dont les Collecteurs tiennent leurs livres de compte ? Non ; je n'en puis juger que d'après leurs comptes. Je crois que quelques uns d'entr'eux, ne tiennent pas de livres du tout.

19.—Avez-vous quelques remarques à offrir relativement au système de comptabilité ? Je prends la liberté de renvoyer le Comité au Rapport que j'ai adressé à Son Excellence Sir GEORGE ARTHUR, à ce sujet. Les comptes des Collecteurs devraient être examinés et apurés.

20.—Est-il à votre connaissance que des effets aient été entrés dans un autre Port que celui pour lequel ils étaient consignés ? J'ai fréquemment entendu dire que cela était arrivé ; un Marchand de Toronto, s'étant querellé avec le Collecteur de ce Port, a entré ses effets au Port de Kingston ; un autre dont les effets étaient consignés à Toronto, les a entrés à Hamilton ; un autre a entré ses effets à Cobourg, quoiqu'ils fussent consignés pour Presqu'île, par suite d'un différend avec le Collecteur.

21.—Connaissez-vous quelque moyen d'obvier à cela ? Je n'en connais pas d'autre, que de passer une loi pour obliger les Marchands à faire l'entrée de leurs effets au Port pour lequel ils sont consignés, et payer les droits au même Port ; et encore, je ne suis pas bien certain qu'une semblable mesure serait efficace.

*Anthony Manahan, Ecuyer, appelé et interrogé :—*

1.—Etes-vous Collecteur de Douane au Port de Toronto ? Oui.

2.—Avez-vous commencé à remplir les devoirs de votre charge ? J'ai été nommé à cette charge par Commission, le 18 Juin dernier, sous des circonstances qui sont bien connues du Comité. Je ne pouvais entrer en fonctions, qu'après l'élection de Mr. Harrison pour Kingston, qui a eu lieu le 28 Juin. Je me suis transporté à Toronto bientôt après, et suis entré en fonctions ; mais comme j'avais d'autres devoirs publics importants à remplir, j'ai nommé comme Député, un Monsieur qui avait déjà rempli le même office pendant les trois années précédentes. A mon retour à Kingston, j'ai fait rapport de cette circonstance au Secrétaire Civil pour la partie Ouest de la Province.

3.—Avez-vous maintenant congé d'absence ? Je n'ai pas de congé officiel, car j'ignorais que cela fût nécessaire. Ma présence est maintenant requise devant la Législature, et pendant mon séjour ici, un accident malheureux m'a retenu au lit pendant long-temps. J'ignorais jusqu'à ce jour, que je fusse obligé d'obtenir un congé d'absence ou de faire d'autres rapports que les rapports trimestriels à l'Inspecteur Général, ayant toujours supposé qu'ils devaient être faits au Secrétaire Provincial.

4.—Avez-vous déclaré à l'Inspecteur Général, que vous aviez nommé un Député ? Non pas d'une manière officielle ; mais j'ai dit de bouche dans le Bureau, que j'avais nommé Mr. Laing comme mon Député, et ce fait est parfaitement bien connu dans le Bureau de l'Inspecteur Général.

5.—Avez-vous reçu de l'Inspecteur Général, quelques instructions pour vous servir de règle générale de conduite ? Je n'ai pas reçu un seul mot d'avis ou d'instruction de qui que ce soit, concernant mon Bureau ou les devoirs que j'ai à remplir.

6.—Avez-vous reçu l'ordre officiel de vous rendre à votre poste, et quelle est votre intention à cet égard ? L'Assemblée Législative ayant pris connaissance de mon absence, Mr. le Secrétaire Murdoch m'a transmis aujourd'hui l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, de me rendre à Toronto immédiatement. Je lui ai représenté la nécessité où j'étais, de continuer la perception des redevances sur les Bois que j'avais déjà commencée comme Agent, et de clore mes comptes d'Agence avec les Commissaires des Terres de la Couronne, pour le District de Midland, et que j'allais demander un congé formel d'absence jusqu'à ce que toutes ces affaires fussent arrangées.

7.—Pouvez-vous suggérer quelques améliorations relativement à la perception des revenus ? Je suis d'opinion, que l'imposition de certains droits spécifiques et modiques, au lieu de droits *ad valorem*, tendrait à augmenter les revenus ;—et pour mettre fin à l'usage d'entrer les effets dans de petits ports éloignés, je recommanderais de faire attester sous serment toutes les factures des effets entrés dans les Ports ; actuellement, il est d'usage dans certains ports d'exiger le serment, et j'apprends que pour éviter cela, plusieurs entrent leurs effets dans les ports où l'on n'exige pas le serment. A cet égard, il serait utile, selon moi, d'obliger tous les officiers chargés de la perception des revenus, de jurer qu'ils rempliraient fidèlement ce devoir.

8.—Pensez-vous qu'il serait expédient de nommer un Contrôleur des Douanes ? Je considère qu'il serait très-essentiel de nommer un Contrôleur des Douanes pour la Province ; la sur-